



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Culture, communication, grands travaux et bicentenaire : services extérieurs

Question écrite n° 4026

Texte de la question

M Jean-Paul Durieu attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur la situation des archeologues contractuels de la direction des antiquités de Lorraine, regroupés en association des vacataires et archeologues de l'Est, qui compte actuellement plus d'une trentaine de membres. Malgré une augmentation régulière des crédits - la région lorraine est passée du douzième rang au quatrième rang national de 1980 à 1985 -, l'embauche d'archeologues sur contrats à durée déterminée, proposée au départ pour n'être qu'une solution transitoire, reste aujourd'hui le système principal de fonctionnement. Ces contrats ne dépassent que rarement trois mois consécutifs et sont donc interrompus par des périodes de chômage plus ou moins longues, entrant parfois dans le cadre du travail saisonnier n'ouvrant pas droit aux allocations Assedic. Par ailleurs, les activités de la direction des antiquités de Lorraine, dont le dynamisme n'est plus à démontrer, vont dans les années à venir continuer à s'accroître (aéroport, TGV, canalisation de la Meurthe, opérations de sauvetage). C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour substituer à ces situations précaires des emplois stables et donner à la direction des antiquités de Lorraine les moyens de poursuivre pleinement sa mission, au service de l'Etat.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis le début des années 1980, l'archéologie de sauvetage a connu en Lorraine comme sur l'ensemble du territoire national, un développement rapide. Les efforts de l'Etat, les concours des collectivités territoriales et des entreprises ont permis la mise en place d'un dispositif efficace de sauvegarde du patrimoine archéologique comparable à celui dont disposent nos principaux voisins européens. Ce dispositif présente cependant de graves insuffisances auxquelles il est urgent de remédier. Les réformes nécessaires doivent avoir pour objet, d'une part, la modernisation des règles de droit applicables, en précisant les droits et les devoirs des aménageurs par rapport au patrimoine archéologique, d'autre part, l'établissement de nouvelles modalités de financement qui concilient au mieux les nécessités scientifiques et les contraintes économiques et budgétaires, enfin l'amélioration du statut de tous les personnels qui œuvrent à la sauvegarde du patrimoine archéologique parmi lesquels, au premier chef, ceux qui ne bénéficient que d'un statut précaire. Ces questions font actuellement l'objet d'une réflexion approfondie en liaison étroite avec les organisations syndicales et les associations professionnelles intéressées. Un groupe d'experts va être chargé de ce dossier. Il devra prochainement remettre ses conclusions au ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire qui soumettra alors au gouvernement les projets de réforme correspondants. Sans attendre l'aboutissement de ce processus, des décisions viennent d'être prises qui visent à améliorer les conditions d'emploi des archeologues sous contrat temporaire grâce à une revalorisation de leur rémunération et à la généralisation du recrutement de mensuels. Le projet de loi de finances pour 1989 prévoit par ailleurs la création de 18 postes budgétaires destinés à renforcer les effectifs des directions des antiquités. L'ensemble de ce dispositif témoigne de la volonté du ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, de trouver, dans des délais très courts, des solutions aux problèmes que pose aujourd'hui l'archéologie de sauvetage.

Données clés

Auteur : [M. Durieux Jean-Paul](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4026

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Ministère attributaire : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1988, page 2857